



Europäisches  
Patentamt

European  
Patent Office

Office européen  
des brevets

# Rapport environnemental 2009

conformément au règlement CE 761/2001



# Rapport environnemental 2009

conformément au règlement CE 761/2001

OEB Berlin, La Haye, Munich et Vienne

## Propos introductifs par la Présidente de l'OEB



L'environnement joue un rôle important dans le cœur de métier de l'Office européen des brevets. Chaque année, nous recevons des milliers de demandes de brevets concernant des inventions destinées à protéger l'environnement et à préserver les ressources. Nous procédons ensuite à une étude et un examen approfondis pour déterminer si l'invention représente réellement une nouveauté, si elle constitue une avancée technologique et pour savoir si, indirectement, elle peut contribuer à protéger l'environnement.

Si la protection de l'environnement est une préoccupation pour de nombreux inventeurs, nous-mêmes en tant qu'organisation devons considérer que cette protection est un devoir. Nous devons nous aussi, dans nos activités, nous efforcer d'utiliser l'éclairage, le chauffage, l'électricité, l'eau, les transports et les produits consommables de manière économe. C'est pourquoi l'Office européen des brevets a rédigé des directives très complètes en matière environnementale et s'est engagé à suivre une politique de gestion environnementale qui nous aidera à atteindre les objectifs fixés.

Nous avons déjà pris plusieurs mesures et sommes en train d'étendre la portée d'autres mesures – comme par exemple

le tri sélectif des déchets dans nos bureaux, l'extinction automatique des lumières, le réglage de la température des pièces et la diminution des déplacements par le recours aux vidéoconférences sur tous nos sites. Nous nous apprêtons à prendre de nouvelles mesures, par exemple l'installation de fenêtres efficaces en termes d'économies d'énergie dans nos bureaux de Munich. Les normes que nous respectons sont exigeantes.

Pour que notre action environnementale puisse être mesurée et comparée, nous cherchons à obtenir une certification de l'EMAS (système communautaire de gestion environnementale et d'audit) qui observe des normes désormais largement répandues en Europe. A notre avis toutefois, la certification ne sera valable qu'à la condition qu'elle nous soit attribuée à nouveau après chaque examen. La protection de l'environnement est donc pour nous un processus continu que l'on ne doit pas abandonner.

L'Office européen des brevets s'est fixé pour objectif de contribuer de façon durable à l'amélioration de l'environnement par notre comportement en tant qu'individus et en tant que collectivité. Nous ne pouvons atteindre cet objectif qu'en travaillant ensemble au cours des années à venir.

A handwritten signature in black ink, which reads "Alison Brimelow". The signature is fluid and cursive.

Alison Brimelow  
President  
January 2010

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>L'Office européen des brevets</b>	<b>6</b>
1.1	OEB Berlin	7
1.2	OEB Munich	8
1.3	OEB La Haye	10
1.4	OEB Vienne	12
<b>2.</b>	<b>Politique environnementale</b>	<b>13</b>
<b>3.</b>	<b>Système de gestion environnementale</b>	<b>14</b>
<b>4.</b>	<b>Conformité aux exigences légales</b>	<b>14</b>
<b>5.</b>	<b>Aspects environnementaux directs</b>	<b>15</b>
5.1	Energie	17
5.2	Mobilité	20
5.3	Eau/eau résiduaire	20
5.4	Déchets	22
5.5	Consommation de papier	24
5.6	Empreinte carbone	25
<b>6.</b>	<b>Aspects environnementaux indirects</b>	<b>26</b>
<b>7.</b>	<b>Améliorations environnementales : objectifs et mesures</b>	<b>27</b>
<b>8.</b>	<b>Personnes à contacter</b>	<b>28</b>
<b>9.</b>	<b>Publication</b>	<b>29</b>

# 1. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) a pour mission de promouvoir l'innovation, la compétitivité et la croissance économique dans l'ensemble de l'Europe par un engagement en faveur d'une grande qualité et des services efficaces au titre de la Convention sur le brevet européen (CBE). L'Office a pour tâche de délivrer des brevets européens à des inventions au terme d'une procédure centralisée pour les Etats parties à la CBE signée à Munich le 5 octobre 1973 et entrée en vigueur le 7 octobre 1977.

L'Office européen des brevets est l'organe exécutif de l'Organisation européenne des brevets, organisme intergouvernemental créé par la Convention sur le brevet européen et dont les membres sont les Etats parties à la CBE. Les activités de l'Office sont supervisées par le Conseil d'administration de l'Organisation composé de représentants des pays parties.

Les pays adhérents à la CBE sont actuellement l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, Monaco, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, San Marin, la République slovaque, la Slovénie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni. Sur demande du candidat, les demandes de brevet européen et les brevets peuvent aussi être étendus à l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie.

L'OEB a été créé dans le but de renforcer la coopération entre les pays d'Europe en matière de protection des inventions. Cet objectif a été réalisé par l'adoption de la CBE qui permet de protéger les brevets dans plusieurs pays parties à la Convention ou dans l'ensemble de ces pays en déposant une demande unique de brevet dans l'une des trois langues officielles de l'OEB (anglais, français et allemand).

L'OEB a son siège à Munich et des bureaux à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. L'OEB, qui a près de 7 000 employés, est la deuxième institution européenne par ordre d'importance. Les neuf sites indiqués ci-dessous ont reçu une certification selon la norme environnementale EMAS (système communautaire de gestion environnementale et d'audit) :

- Office européen des brevets Munich I (Immeuble Isar), Allemagne
- Office européen des brevets Munich II (PschorrHöfe 1 -8), Allemagne
- Office européen des brevets Munich III (Capitellum), Allemagne
- Office européen des brevets Munich IV (site ouest), Allemagne
- Office européen des brevets Berlin, Allemagne
- Office européen des brevets La Haye I (Main, Shell, Hinge), Pays-Bas
- Office européen des brevets La Haye II (Le Croisé), Pays-Bas
- Office européen des brevets La Haye III (Rijsvoort), Pays-Bas
- Office européen des brevets Vienne, Autriche

La Présidente de l'OEB, Mme Alison Brimelow, est responsable du respect par l'ensemble de l'OEB des normes édictées par le système de gestion de l'environnement. M. Lars Hansen, responsable des locaux à Munich/Berlin, a été nommé Responsable de la gestion environnementale de tous les sites de l'OEB. En outre, il existe des correspondants principaux pour les questions environnementales sur chaque site. Ces correspondants coopèrent avec le Responsable de la gestion environnementale. Les directeurs et les superviseurs de chaque service sur chacun des sites sont responsables de la mise en œuvre du système de gestion environnementale dans leur domaine de compétence. Ils sont en particulier chargés de s'assurer que leurs employés comprennent toutes les composantes du système de gestion de l'environnement qui s'appliquent à eux et qu'ils s'y conforment.

Les neufs sites certifiés font l'objet d'une présentation dans les chapitres suivants.

### 1.1 OEB Berlin

L'OEB Berlin est situé dans un bâtiment construit au début du 20e siècle dont la façade est imposante et historique. Cela entraîne aussi certains défauts d'isolation et un rendement énergétique insuffisant des locaux. Les éléments de ces locaux qui présentent un intérêt du point de vue environnemental sont notamment une chaudière, un réservoir à fioul, plusieurs installations de refroidissement, un laboratoire photo, une petite pièce d'entreposage des produits de nettoyage et une cuisine /cantine (utilisée par un prestataire de services extérieur). On n'a pas connaissance d'une quelconque contamination du site de Berlin. Les déchets dangereux sont de vieilles batteries et de vieux tubes d'éclairage fluorescents.

### Mesures déjà prises en matière d'environnement

Certaines fenêtres du bâtiment sont pourvues d'une bonne isolation. En outre, le système de chauffage a été rénové. Il est pourvu d'un nouveau système de commande et de nouveaux thermostats.



Sites/immeubles	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Statut
1 immeuble	18 100 m <sup>2</sup>	18 093 m <sup>2</sup>	300	Locataire
Domaines applicables du droit de l'environnement		Installations/activités concernées		
Réglementation concernant les petits et moyens systèmes de chauffage (1. BImSchV)		Système de chauffage (fuel léger)		
Réglementation et tarifs de traitement des eaux usées		Rejet de l'eau dans le réseau d'égouts		
Réglementation et tarifs de traitement des déchets		Recyclage/séparation/rejet de divers types de déchets		
Réglementation de la construction ; critères de rénovation/modification		Activités de construction (potentielles)		
Réglementation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments		Isolation des bâtiments/technologies à bon rendement énergétique		
Conditions de travail/Santé et sécurité		Evaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions à l'utilisation de certains agents chimiques		



### 1.2 OEB Munich

L'OEB de Munich est le plus grand des sites en termes de surface brute au sol et de nombre d'employés. L'état des bâtiments est variable : certains sont plus vieux comme l'immeuble Isar, et parmi les bâtiments plus récents on peut citer PschorrHöfe 7 et 8. Nous sommes locataires des immeubles Capitellum et Westsite. Les locaux qui présentent un intérêt du point de vue environnemental sont surtout situés dans l'immeuble Isar. Il y a notamment une imprimerie, un atelier de réparation et un atelier de menuiserie, une unité de traitement de l'eau et des réservoirs d'acide et de solution de soude caustique. En raison de sa construction, l'immeuble Isar a une forte consommation d'énergie calorifique par m<sup>2</sup>. Plusieurs bâtiments (comme par exemple Isar, PschorrHöfe 1-8, Westsite) disposent d'un séparateur d'huile et/ou de graisse et d'une cuisine/cantine ainsi que d'un local pour laver la vaisselle. Tous les sites de Munich ont de (petits) locaux d'entreposage des produits de nettoyage et produits chimiques. On n'a pas connaissance d'une quelconque contamination des sites de Munich. Les déchets dangereux sont de vieilles batteries et de vieux tubes d'éclairage fluorescents.

#### Mesures déjà prises en matière d'environnement

En 2003/ 2004, les immeubles Isar et PschorrHöfe ont participé au projet ECOPROFIT initié par la ville de Munich et réalisé par la société Arquam.

Ce projet consistait en dix ateliers et cinq visites sur sites. C'était la première démarche d'envergure entreprise par l'OEB en matière de protection environnementale à Munich, y compris sous l'angle de l'efficacité énergétique, de la gestion des déchets, de l'eau et des substances dangereuses. Dans le cadre d'ECOPROFIT, l'OEB a pris des mesures environnementales allant de l'optimisation du système de commande centrale du bâtiment à l'amélioration de la prise de conscience environnementale du personnel. L'OEB a obtenu des économies d'énergie d'environ 1.200.000 kWh par an et des économies annuelles en CO<sub>2</sub> d'à peu près 766 680 kg. On décrit ci-après certaines mesures qui ont été prises dans les immeubles Isar et PschorrHöfe pour réduire la consommation d'électricité. A titre d'exemple, les systèmes d'éclairage intérieur et extérieur ont été modernisés et un nouveau convertisseur de fréquence a été installé pour les escalators. En outre, les unités de refroidissement ont été remplacées par des unités plus efficaces et les lampes halogènes ont été remplacées par des lampes fluorescentes compactes dans l'entrée et la partie principale de la cantine. La durée de fonctionnement du système de ventilation a aussi été réduite dans le but de faire des économies d'énergie.

Outre la participation à ECOPROFIT, l'OEB a continué de porter attention aux questions environnementales dans ses activités quotidiennes. L'installation de systèmes de vidéoconférences dans tous les sites, par exemple, a permis de diminuer nettement les déplacements professionnels.



Sites/bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Statut
Immeuble Isar building (siège)	84 400 m <sup>2</sup>	52 760 m <sup>2</sup>	900	Propriétaire
PschorrHöfe 1–8	251 500 m <sup>2</sup>	176 775 m <sup>2</sup>	3 285	Propriétaire
Capitellum	25 900 m <sup>2</sup>	16 167 m <sup>2</sup>	430	Locataire
Westsite	26 200 m <sup>2</sup>	19 678 m <sup>2</sup>	430	Locataire

Domaines applicables du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Réglementation concernant les rejets des petits et moyens systèmes de chauffage (1. BImSchV)	Système de chauffage (gaz naturel)
Réglementation concernant les rejets de poussière de bois (7. BImSchV)	Atelier de menuiserie
Réglementation et tarifs de traitement de l'eau résiduaire	Rejet de l'eau dans les égouts
Réglementation concernant les substances polluantes pour l'eau	Séparateurs d'huile, atelier d'imprimerie, réservoirs de fuel
Réglementation et tarifs de traitement des déchets	Recyclage/séparation/rejet de divers types de déchets
Réglementation des substances dangereuses	Manutention/Stockage des substances dangereuses, ex. : acides/solutions de soude caustique ; contamination par déchets dangereux (potentielle)
Réglementation de la construction ; critères de rénovation/modifications	Activités de construction
Réglementation du rendement énergétique dans les bâtiments	Isolation des bâtiments / technologies à bon rendement énergétique
Réglementation concernant la sécurité des installations	Inspections périodiques, ex. : réservoirs de fuel, compresseurs, ascenseurs
Conditions de travail /Santé & sécurité	Evaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions à l'utilisation de certains agents chimiques

### 1.3 OEB La Haye

Après Munich, La Haye est le deuxième site de l'OEB par ordre d'importance : il comprend cinq ensembles d'immeubles – trois dont l'OEB est propriétaire et deux dont il est locataire. Selon leurs dimensions et leur état, certains immeubles consomment une quantité importante d'énergie calorifique. Tous les immeubles sont chauffés au gaz naturel. Dans les immeubles Main et Shell, les générateurs sont alimentés par des réservoirs au diesel. A l'extérieur de l'immeuble Shell, il existe une zone de stockage souterrain pour le diesel (trois réservoirs ayant chacun une capacité de 5 000 litres et un autre d'une capacité de 4 000 litres). Ce combustible est destiné aux générateurs installés dans le sous-sol de l'immeuble Shell qui fonctionnent en cas de coupure d'électricité.

Les bâtiments comportant une cuisine ont des séparateurs de graisse et une zone consacrée au lavage de la vaisselle. De plus, les immeubles Shell, Hinge et Le Croisé ont des installations de refroidissement et des zones d'entreposage pour les produits de nettoyage liquides. En outre, concernant les produits chimiques, le sous-sol de l'immeuble Shell renferme plusieurs conteneurs d'une capacité de 200 litres pour le glycol destiné aux appareils de traitement de l'air. Dans l'immeuble Hinge sont stockés de petits conteneurs renfermant du peroxyde d'hydrogène pour l'eau de fontaine. On n'a pas connaissance d'une quelconque contamination sur le site de La Haye. Les déchets dangereux sont de vieilles batteries et de vieux tubes d'éclairage fluorescents. Le site fait l'objet d'un « Mileugaarverslag », c'est-à-dire un permis environnemental délivré selon des principes dits de base. Ce permis confère à son détenteur un maximum de liberté dans le respect du cadre juridique de base.

### Mesures déjà prises en matière d'environnement

Depuis plusieurs années, l'OEB à La Haye s'alimente en électricité par une source renouvelable – l'énergie hydraulique. Cette décision a nettement contribué à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par l'OEB à La Haye, émissions qui sont principalement dues à sa consommation d'énergie.

Lors de la grande rénovation de l'immeuble Shell, toutes les unités de traitement de l'air ont été remplacées par des appareils pourvus de récupérateurs de chaleur. Par ailleurs, le système d'éclairage dans tous les bureaux de l'immeuble Shell a été pourvu de détecteurs de mouvement et de dispositifs d'extinction automatique. La lumière du jour à l'extérieur de l'immeuble est détectée et l'intensité de l'éclairage le long des fenêtres est adaptée en conséquence. La régulation automatique de la température de l'air a été installée dans chaque bureau pour garantir une efficacité maximale des unités de traitement de l'air. Conformément aux Protocoles de Montréal et de Copenhague, le gaz halon du système de lutte contre l'incendie dans l'immeuble Shell a été remplacé par de l'Inergen.

En outre, l'OEB de La Haye s'est assuré les services d'une entreprise de nettoyage qui utilise des serviettes de coton avec 30 % de fibres issues de culture biologique, et qui réutilise l'eau de lavage des serviettes pour laver les tapis de sol. En utilisant du savon mousse plutôt que du savon liquide pour les distributeurs de savon, l'Office a aussi considérablement réduit la quantité de savon utilisé dans les sanitaires et a ainsi réduit la pollution véhiculée par les eaux usées.



Sites/bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Statut
Main, Shell, Hinge	192 695 m <sup>2</sup>	176 421 m <sup>2</sup>	2 510	Propriétaire
Le Croisé	28 700 m <sup>2</sup>	24 893 m <sup>2</sup>	540	Locataire
Rijsvoort	12 600 m <sup>2</sup>	9 763 m <sup>2</sup>	150	Locataire

Domaines applicables du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Règlements concernant la gestion de l'environnement en général	Autorisation environnementale, rapport environnemental annuel à la municipalité de Rijswijk
Décision sur les rejets des installations de combustion B	Système de chauffage
Réglementation eaux souterraines/eaux résiduaires : pompage et élimination	Rejet de l'eau dans les égouts
Réglementation des substances dangereuses	Manutention/Stockage des substances dangereuses, ex. : acides/solutions de soude caustique; contamination par déchets dangereux (potentielle)
Réglementations concernant les substances polluantes pour l'eau	
Réglementations concernant le stockage des réservoirs souterrains de fuel	Aire de stockage souterrain du diesel
Réglementation sur l'étanchéité des installations de refroidissement	Installations de refroidissement contenant au moins 3 kg de réfrigérant
Réglementation et tarifs de traitement des déchets	Recyclage/séparation/rejet de divers types de déchets
Réglementation de la construction ; critères de rénovation/modifications	Activités de construction
Conditions de travail/Santé & sécurité	Evaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions à l'utilisation de certains agents chimiques

#### 1.4 OEB Vienne

L'OEB Vienne est le plus petit de tous les sites de l'OEB, à la fois en termes de surface brute au sol et de nombre d'employés. Le bureau de Vienne bénéficie d'un chauffage collectif à l'immeuble. Les installations qui présentent un intérêt du point de vue environnemental sont limitées à un petit placard de rangement des produits de nettoyage. On n'a pas connaissance d'une quelconque contamination sur le site de Vienne. Les déchets dangereux sont de vieilles batteries et de vieux tubes d'éclairage fluorescents.

#### Mesures déjà prises en matière d'environnement

En 2009, l'isolation a été améliorée lors de la rénovation des toits en terrasse du bâtiment de Vienne. Cela a permis de réduire la consommation d'énergie pour le chauffage.



Sites/bâtiments	Surface brute de plancher	Surface brute de plancher hors sous-sol	Postes de travail	Statut
1 immeuble	12 300 m <sup>2</sup>	6 979 m <sup>2</sup>	150	Propriétaire

Domaines applicables du droit de l'environnement	Installations/activités concernées
Règles concernant la gestion de l'environnement en général (Umweltmanagementgesetz (UMG))	Autorisation environnementale, rapport environnemental annuel à la municipalité de Vienne
Règles générales pour les entreprises/industries (Gewerbeordnung (GewO))	
Réglementation eaux souterraines / eaux résiduaires : pompage et élimination	Rejet de l'eau dans les égouts
Réglementation des substances dangereuses	Manutention/stockage/transport de substances dangereuses ; contamination par déchets dangereux (potentielle)
Réglementation et tarifs de traitement des déchets	Recyclage/séparation/rejet de divers types de déchets
Réglementation de la construction ; critères de rénovation/modifications	Isolation du bâtiment / technologies efficaces en termes d'énergie / chauffage du bâtiment
Conditions de travail / Santé & sécurité	Evaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions à l'utilisation de certains agents chimiques

## 2. Politique environnementale

La politique environnementale de l'OEB rentre dans le cadre stratégique d'ensemble de l'Office. Elle montre l'importance de la protection de l'environnement à l'Office. Cette politique lie tous les services. Les responsables de l'OEB ont pour tâche de s'assurer que cette politique est bien comprise et appliquée dans tous les services.

La politique environnementale de l'Office est la suivante :

L'Office européen des brevets consomme une quantité importante d'énergie calorifique et électrique, d'eau et de papier, produit des déchets et émet du CO<sub>2</sub>. L'Office a traité ces problèmes environnementaux en adoptant un système de gestion de l'environnement qui répond aux normes de l'EMAS (système communautaire de gestion environnementale et d'audit).

Aux fins d'améliorer sa performance environnementale, l'OEB évalue en permanence les conséquences de ses activités sur l'environnement. Il fixe des objectifs qu'il revoit régulièrement.

L'action de l'OEB est guidée par les principes et objectifs suivants :

- promotion au sein de l'OEB d'une attitude responsable en matière d'environnement, communication et mise en œuvre de cette politique à tous les niveaux de l'Office. ;
- réduire le plus possible la consommation d'énergie, d'eau, de papier et autres ressources ;
- réduire le plus possible les déchets et la pollution ;
- observer la législation environnementale applicable, la réglementation et autres normes ;
- fournir les ressources appropriées au respect par l'Office de ses engagements environnementaux ;
- promouvoir et encourager la participation aux initiatives et programmes locaux d'environnement ;
- mettre cette politique à la disposition des parties intéressées.

L'OEB estime que tous ses employés doivent participer à la réalisation de l'objectif de protection optimale de l'environnement. C'est pourquoi l'Office fournit à ses employés la formation, les conseils et l'information appropriés et les encourage à trouver de nouvelles idées sur la façon d'appliquer efficacement la politique environnementale de l'Office.

### 3. Système de gestion de l'environnement

En participant au projet ECOPROFIT à Munich en 2003 et 2004, l'OEB a fait le premier pas vers sa certification au titre de l'EMAS (système communautaire de gestion environnementale et d'audit). La performance environnementale de l'OEB a été évaluée et des mesures d'amélioration du point de vue écologique et économique ont été mises au point et réalisées.

En appliquant en 2009 un système de gestion de l'environnement selon l'EMAS, l'OEB, en tant qu'institution, joue un rôle de leader en matière environnementale. Ce système de gestion a pour but d'intégrer les facteurs environnementaux dans tous les aspects du fonctionnement de l'Office. Tous les domaines d'activité de l'Office vont être évalués en permanence pour mettre en place et optimiser la réglementation de protection de l'environnement. Grâce aux recommandations qui leur sont adressées et aux informations qui leur sont communiquées, tous les employés sont motivés pour adopter un comportement favorable à la protection de l'environnement.

Notre manuel de gestion de l'environnement définit l'organisation du système de gestion de l'environnement. En général, ce système comprend une partie centrale qui s'applique à tous les sites et qui est composée d'une politique environnementale commune, d'un manuel de l'environnement et d'une déclaration environnementale pour informer le public de la performance environnementale de l'OEB. Ces

dispositions centrales sont organisées et coordonnées par l'OEB à Munich. En outre, des procédures et des documents spécifiques ont été rédigés pour chaque site. Ils recensent notamment les données, décrivent le programme environnemental, et ils suggèrent des améliorations pour chaque site.

Le responsable de la gestion centrale de l'environnement est chargé de la programmation et du suivi de l'efficacité globale du système de gestion de l'environnement au sein de l'OEB. Il/elle bénéficie de l'appui d'une équipe de gestion centrale de l'environnement composée d'une/deux personnes par site (Berlin, Munich, La Haye, Vienne). Par ailleurs, il existe pour chaque site un correspondant chargé de l'environnement. Ce correspondant, avec l'équipe locale d'environnement, est chargé de la programmation, de la coordination et du suivi des activités environnementales sur le site, et de s'assurer que les aspects environnementaux sont pris en compte dans les activités quotidiennes.

Notre système de gestion de l'environnement est régulièrement évalué par des audits internes, ce qui permet de l'améliorer de façon continue. Toutes les informations en matière d'environnement sont communiquées à notre personnel par l'intranet, les articles publiés régulièrement dans la Newsletter de l'OEB, etc. Le grand public en est informé par le rapport environnemental de l'OEB.

### 4. Conformité aux exigences légales

L'EMAS et le droit de l'environnement applicable aux différents sites sont les normes externes que l'OEB et son système de gestion de l'environnement doivent observer. Nous avons déterminé, pour chaque site, les réglementations qui s'appliquent et s'imposent obligatoirement à l'OEB. Elles figurent dans le registre environnemental de chaque pays où l'OEB est implanté.

Une consultation régulière du registre environnemental permet de repérer les modifications apportées au cadre juridique de l'environnement et de se conformer aux nouvelles normes. De plus, toutes les obligations périodiques auxquelles l'OEB est soumis sur les différents sites (par exemple, l'inspection périodique des réservoirs de combustible) sont consignées dans un registre des tâches périodiques.

## 5. Aspects environnementaux directs

Site	Aspects environnementaux	Priorité
Berlin	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
Munich Isar	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Haute Haute Haute Moyenne
Munich PschorrHöfe	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
Munich Westsite	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
Munich Capitellum	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
La Haye/Hinge/Shell/Main	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
La Haye Le Croisé	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Basse Moyenne Moyenne
La Haye Risjvoort	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Moyenne Haute Haute Moyenne
Vienne	Electricité Chaleur Eau Déchets résiduels	Haute Moyenne Moyenne Haute
Tous les sites	Rejets de CO <sub>2</sub> des déplacements professionnels	Moyenne

Nos activités ont des conséquences sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous voulons diminuer les effets négatifs de nos activités en appliquant et en améliorant en permanence notre système de gestion environnementale. En vertu de notre politique d'examen, tous les aspects environnementaux de notre activité sont évalués chaque année. Cette évaluation sert de fondement pour mettre au point de nouveaux objectifs environnementaux et de nouvelles mesures d'amélioration pour l'avenir.

Les questions environnementales sont subdivisées en aspects environnementaux directs et aspects environnementaux indirects. Les aspects environnementaux directs incluent les rejets, la production de déchets, la consommation d'eau et la pollution du sol. Ce sont des conséquences de nos activités quotidiennes que nous maîtrisons complètement (on se reportera à la section 6 pour une définition des aspects environnementaux indirects). Les principaux aspects environnementaux à l'OEB sont notamment la consommation d'énergie pour l'électricité et le chauffage, les rejets de CO<sub>2</sub> dus aux déplacements professionnels, la consommation d'eau et la production de déchets résiduels. Pour évaluer l'impact de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites les unes avec les autres. Les données concernant l'électricité et le chauffage ont aussi été comparées avec les valeurs de référence « ages-studie 2005 » publiées en Allemagne. Les conclusions sur l'impact des aspects environnementaux directs sont les suivantes.

### Examen d'ensemble de tous les sites

Les chiffres de consommation pour chaque site et les indices qui en résultent sont un instrument important d'évaluation de la performance actuelle en matière d'environnement, de planification et de contrôle des activités environnementales et de vérification régulière du processus d'amélioration continue. En 2007/ 2008, les données environnementales de tous les sites ont permis d'établir le bilan environnemental suivant de l'OEB. [En 2007, on ne disposait pas de données pour PH 8 (Munich), Le Croisé et Rijsvoort (La Haye). En 2008, on a inclus les données pour Le Croisé.]

Intrants	Unité	2007	2008
Consommation d'électricité	kWh	43 073 936	47 283 500
Consommation d'énergie calorifique (tous usages)	kWh	43 035 705	48 140 789
Consommation d'eau courante	m <sup>3</sup>	122 831	131 262

Extrants	Unit	2007	2008
Production de déchets résiduaux	t	525	785
Production d'eau résiduaire	m <sup>3</sup>	115 715	118 932
Production de vieux papiers (papier d'impression et papier copie)	t	735	783
Rejets de CO <sub>2</sub> des déplacements professionnels pour le 1er et le 2e trimestre de 2008	kg	n.d.	261 746
Rejets de CO <sub>2</sub> de la production d'électricité et d'énergie calorifique	kg	35 658 395	39 307 059

## 5.1 Energie

On peut répartir la consommation d'énergie de l'Office entre énergie électrique et énergie pour le chauffage, le refroidissement des bâtiments et installations. Les principaux appareils et installations de l'Office consommateurs d'énergie sont notamment les suivants :

- refroidissement/ventilation et air conditionné
- installations de chauffage
- Informatique
- ordinateurs personnels et imprimantes
- éclairage dans les bureaux et les zones accessibles au public.

Les données concernant les bâtiments dont l'Office est locataire à La Haye (Le Croisé et Rijsvoort) ne sont actuellement pas communiquées par les propriétaires. On va leur demander de fournir ces chiffres tous les ans.

De tous les aspects environnementaux de l'OEB, c'est la consommation d'énergie qui a l'impact environnemental le plus important et qui coûte le plus. Plusieurs mesures techniques ont donc été prises ou vont être prises, sur tous les sites, pour réduire la consommation d'énergie de l'OEB. Il s'agit par exemple de l'installation de détecteurs de mouvement dans les pièces ouvertes au public pour les locaux de Berlin, afin de régler l'éclairage en fonction des besoins réels, de la mise en place d'un système de récupération de chaleur à Munich Isar, et d'une amélioration de l'isolation dans le cadre de la rénovation des toits en terrasse à Vienne. En général, tous les travaux de construction et de rénovation sont réalisés afin d'obtenir des coûts réduits de fonctionnement et en vue de l'efficacité énergétique.

Les tableaux et diagrammes suivants comparent la consommation totale d'énergie électrique et calorifique sur chaque site. L'énergie électrique sur l'ensemble des sites sert en majorité à l'éclairage, à l'informatique et au matériel individuel comme les ordinateurs personnels et les imprimantes de bureau.

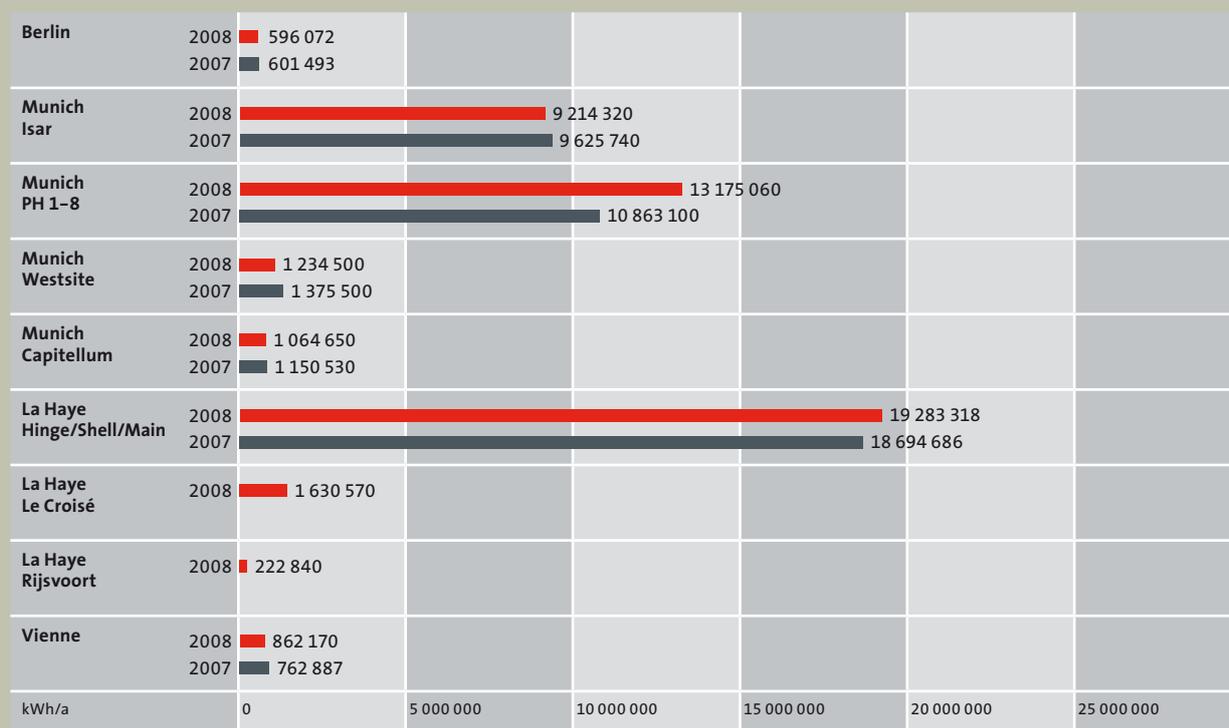
L'énergie calorifique sur les différents sites provient de différentes sources. Les bureaux de Berlin, Munich Isar, Munich PschorrHöfe et Vienne bénéficient d'un chauffage collectif, tandis que les bureaux de Westsite et Capitellum à Munich et de Shell/Main/Hinge à La Haye sont chauffés au gaz naturel. Par ailleurs, les bureaux de Berlin utilisent aussi une petite quantité de fuel. On doit préciser que pour le site de Rijsvoort, on ne dispose de données qu'à partir de 2009. Les données pour 2008 sont donc des estimations. Conformément à la dimension des sites, Munich Isar, Pschorr-Höfe et Shell/Main/Hinge consomment la plus grande quantité d'énergie calorifique en kWh par an.

En plus du contrôle de la consommation totale d'énergie électrique et calorifique, nous avons créé des indices clés comme la consommation d'électricité par surface de plancher (kWh/m<sup>2</sup>), qui permettent une meilleure comparaison entre les différents bâtiments et sites.

Munich Isar, Main/Shell/Hinge à La Haye et Vienne, notamment, enregistrent une consommation plus importante d'électricité par surface de plancher. Cela peut être dû au matériel existant, comme par exemple les systèmes de conditionnement d'air et les serveurs informatiques. On compare la consommation spécifique d'énergie calorifique (énergie calorifique par m<sup>2</sup>) à une valeur de référence, la « ages reference value » qui commence en 2005 et provient d'un sondage portant sur 175 bâtiments administratifs, donc non utilisés à des fins d'habitation (pour de plus amples informations, on se référera au site [www.ages-gmbh.de](http://www.ages-gmbh.de)).

Comme le montre le diagramme suivant, plusieurs sites sont en dessous ou proche de l'ages reference value de 87 kWh/m<sup>2</sup> qui s'applique aux bâtiments administratifs dotés d'installations techniques perfectionnées. Les sites les plus récents et/ou bien isolés, Westsite, PschorrHöfe et Capitellum à Munich et Main/Shell/Hinge à La Haye ont des résultats particulièrement bons.

## Consommation d'électricité (kWh/a)



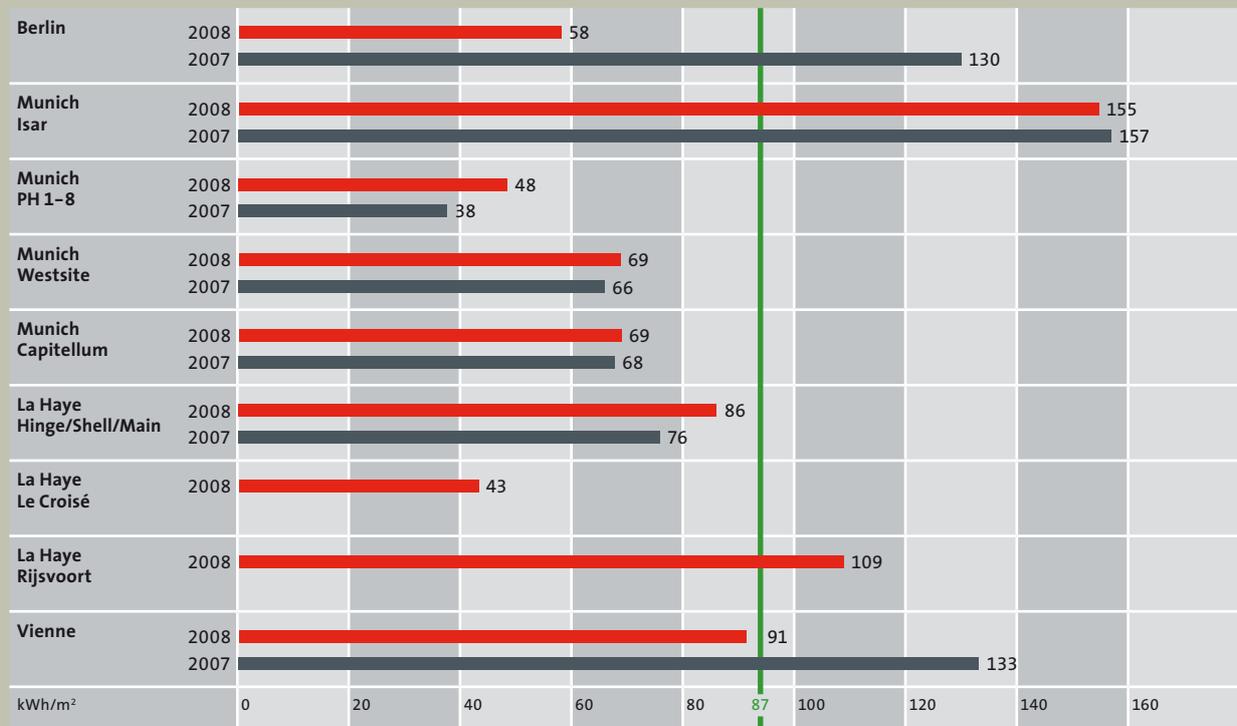
## Consommation d'énergie calorifique (kWh/a)



## Consommation spécifique d'électricité (Consommation kWh/ m²)



## Consommation spécifique d'énergie calorifique (Consommation kWh/m²)



Agés Referenzwert  
(Verwalt.geb. höhere techn. Ausstattung)

### 5.2 Mobilité

Les déplacements professionnels entre les sites de l'OEB sont la principale composante des voyages à l'OEB. Dans une moindre mesure, il y a aussi les déplacements des employés de l'OEB qui rencontrent des clients et des partenaires ou qui assistent à des conférences et autres manifestations. Pour le moment, seules les données concernant les déplacements professionnels entre les bureaux de l'OEB ont été collectées. Outre le nombre de vols aériens entre ces bureaux, on a calculé la quantité de rejets de CO<sub>2</sub> en prenant un facteur de conversion de 0,150 kg/km. On constate d'après les tableaux ci-dessous que la majorité des déplacements par avion et des rejets de CO<sub>2</sub> en 2008 (jusqu'au mois de juillet 2009 inclus) concernent le trajet entre Amsterdam et Munich.

Dans le cadre des efforts de l'OEB pour réduire son empreinte carbone, nous encourageons nos employés à renoncer aux déplacements professionnels par avion ou voiture automobile, au bénéfice d'autres moyens de transport

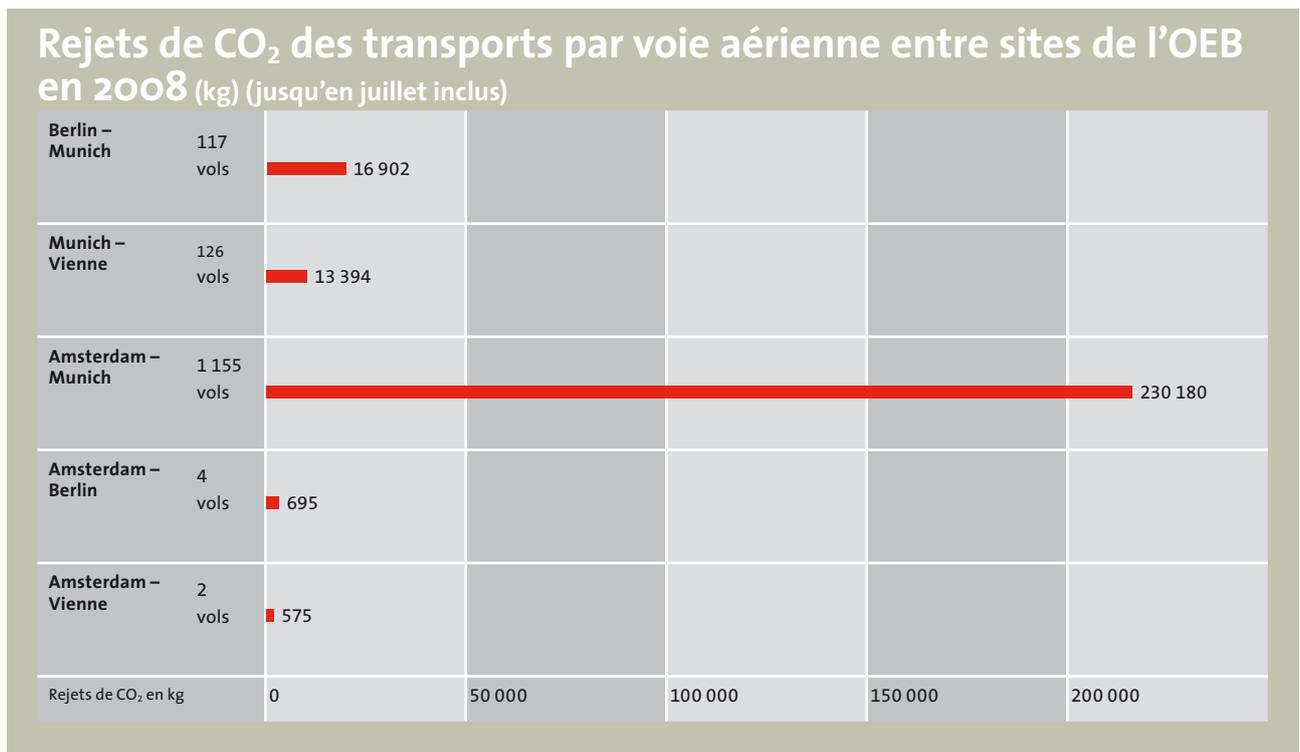
Berlin – Munich	117
Munich – Vienne	126
Amsterdam – Munich	1 155
Amsterdam – Berlin	4
Amsterdam – Vienne	2

comme le chemin de fer ou des télécommunications. A cet effet, nous diffusons une brochure d'information à tous les (nouveaux) employés comportant notamment des conseils et des informations sur les déplacements professionnels respectueux du climat, et nous promouvons l'utilisation d'un outil Excel permettant de comparer les rejets de CO<sub>2</sub> par les déplacements en avion, en train et par les vidéoconférences. De nouvelles salles de vidéoconférence ont été installées en 2008/2009.

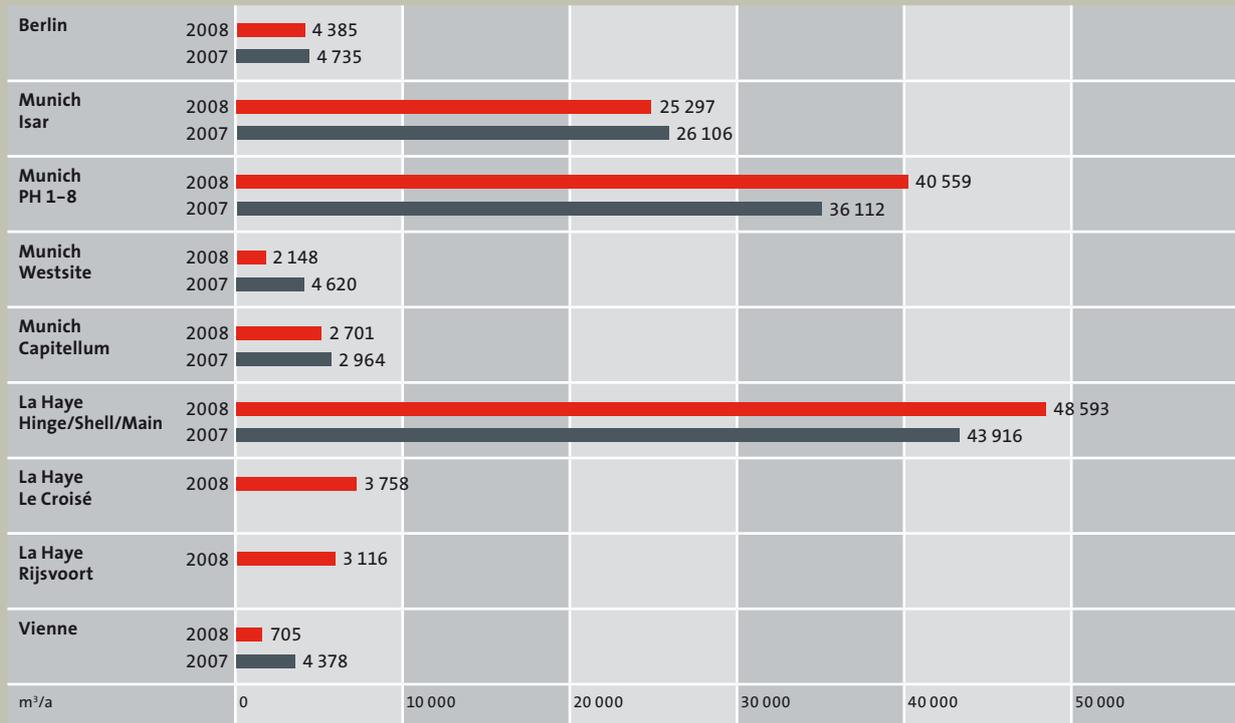
### 5.3 Eau/Eaux résiduaires

Notre objectif déclaré est d'économiser l'eau et donc de protéger les ressources naturelles dans le monde. Nous sommes approvisionnés en eau courante par les municipalités sur tous nos sites.

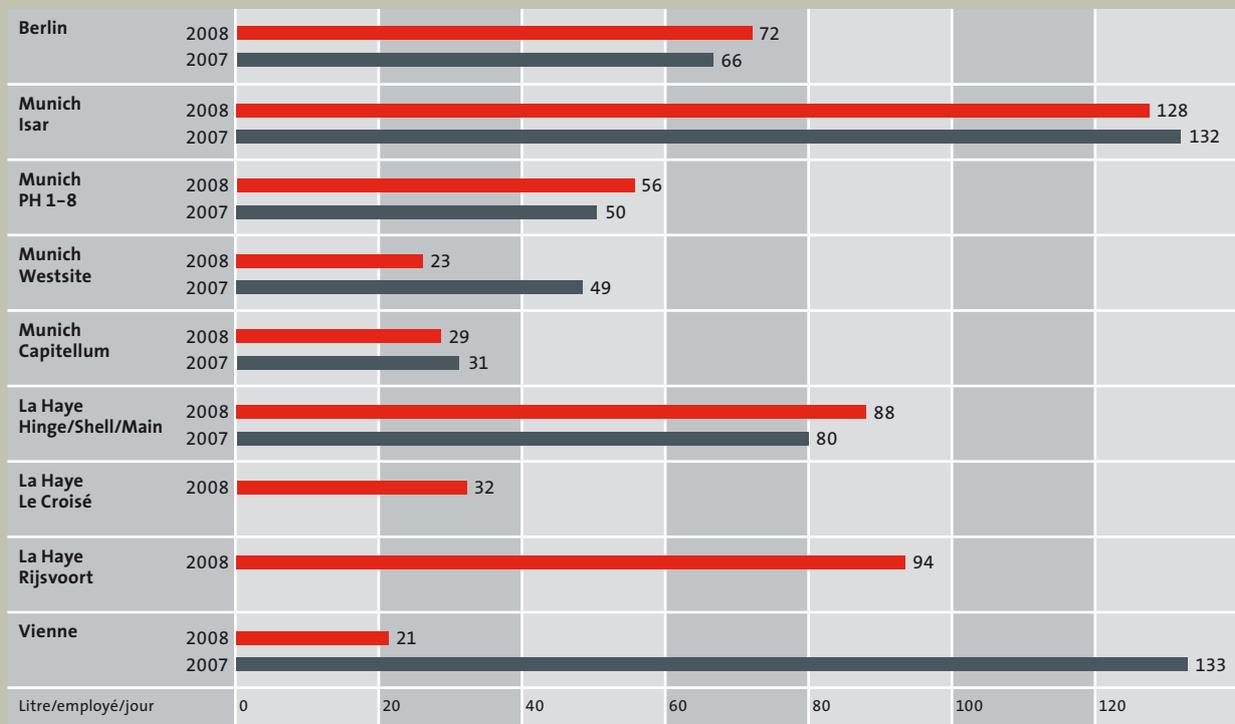
La majeure partie de l'eau courante sur l'ensemble de nos sites sert aux sanitaires, aux cuisines et aux zones de lavage des véhicules (dans des cas individuels). La contamination est alors principalement de nature organique. En outre, dans l'immeuble Munich Isar et les immeubles Shell, Main et Hinge de La Haye, l'eau courante est utilisée pour le conditionnement d'air et pour arroser les plantes et les espaces verts sur le site. Les séparateurs d'huile et de graisse et l'entretien des équipements d'approvisionnement en eau, permettent de traiter et d'évacuer l'eau à intervalles réguliers. La consommation d'eau par employé est assez différente d'un site à l'autre. Il faut noter que pour le site de Rijnsvoort, on ne dispose de données que depuis 2009. Les données pour 2008 sont donc estimées (graphiques page 21).



## Consommation d'eau courante (m<sup>3</sup>/an)



## Consommation d'eau courante par employé et par jour (litre/employé/jour)



## 5.4 Déchets

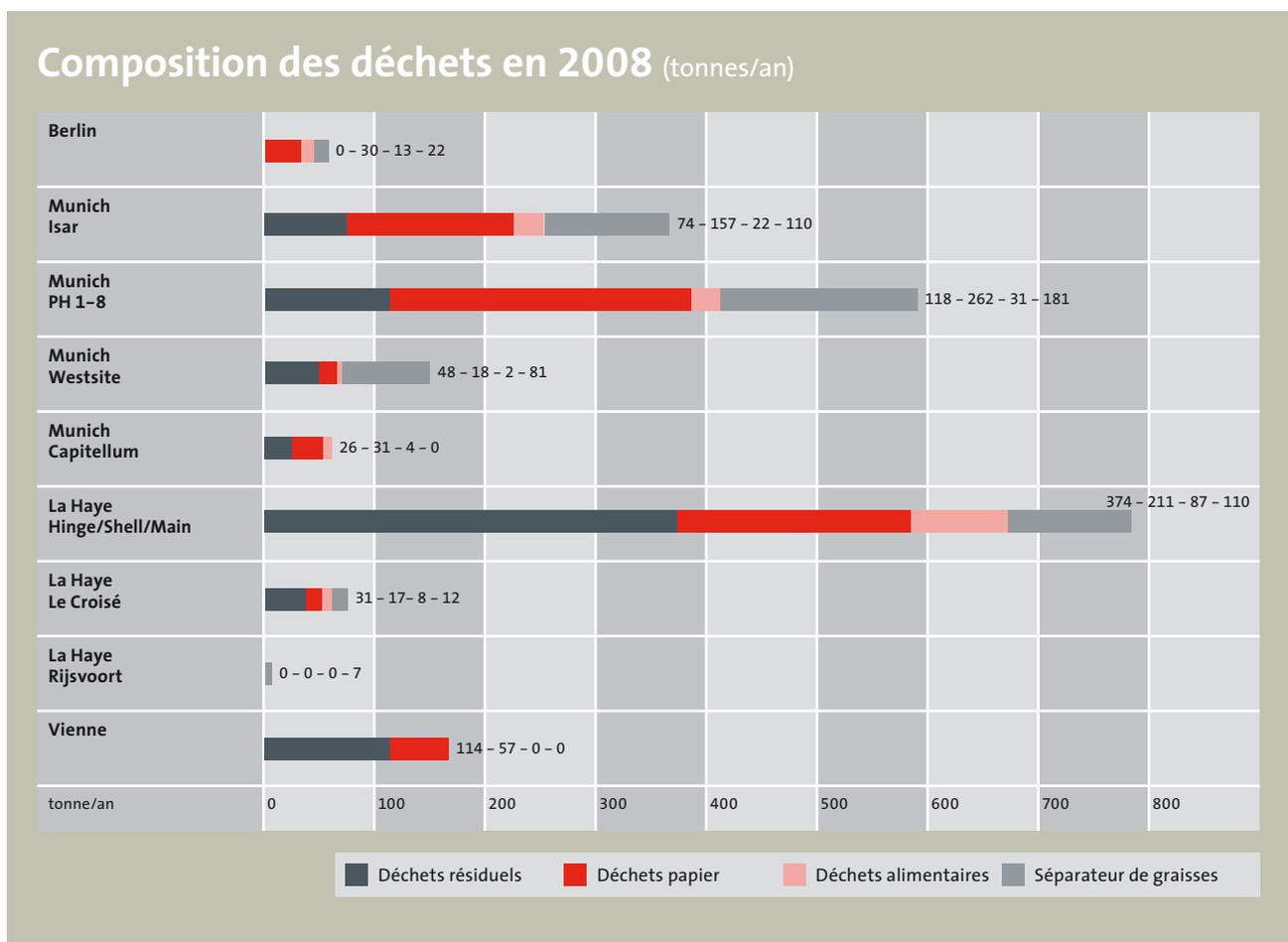
Les déchets produits par l'OEB sont enregistrés et les différents types et volumes de déchets sont analysés dans un rapport en tant que donnée environnementale issue de nos activités.

Pour être certains que les déchets font l'objet d'une collecte séparée, nous avons mis en place un système de tri par conteneurs clairement identifiables et différenciables dans toutes les pièces et toutes les zones de travail sur l'ensemble de nos sites. Notre personnel bénéficie d'informations sur le comportement à avoir pour faire le moins de déchets possibles, pour les recycler et les éliminer correctement.

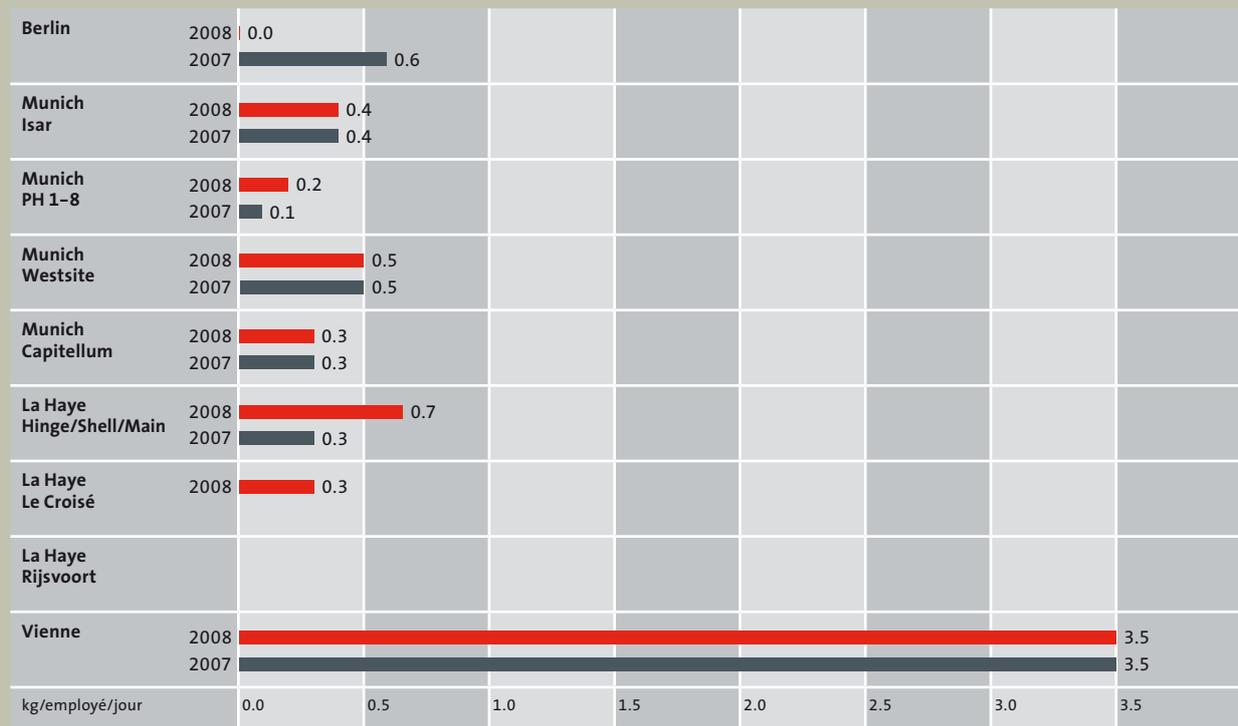
Les catégories de déchets produits quotidiennement sur tous nos sites sont principalement les déchets résiduels et les vieux papiers.

La majorité de nos sites ne produit pas plus de 0,5 kg de déchets par employé et par jour. Cependant, la quantité de déchets résiduels dans nos bureaux de Vienne est très élevée. Des mesures sont prises pour assurer un meilleur tri des déchets. L'augmentation des déchets résiduels spécifiques à La Haye est due à une succession de déménagements. Cette augmentation doit être analysée pour prendre de nouvelles mesures de réduction des déchets résiduels.

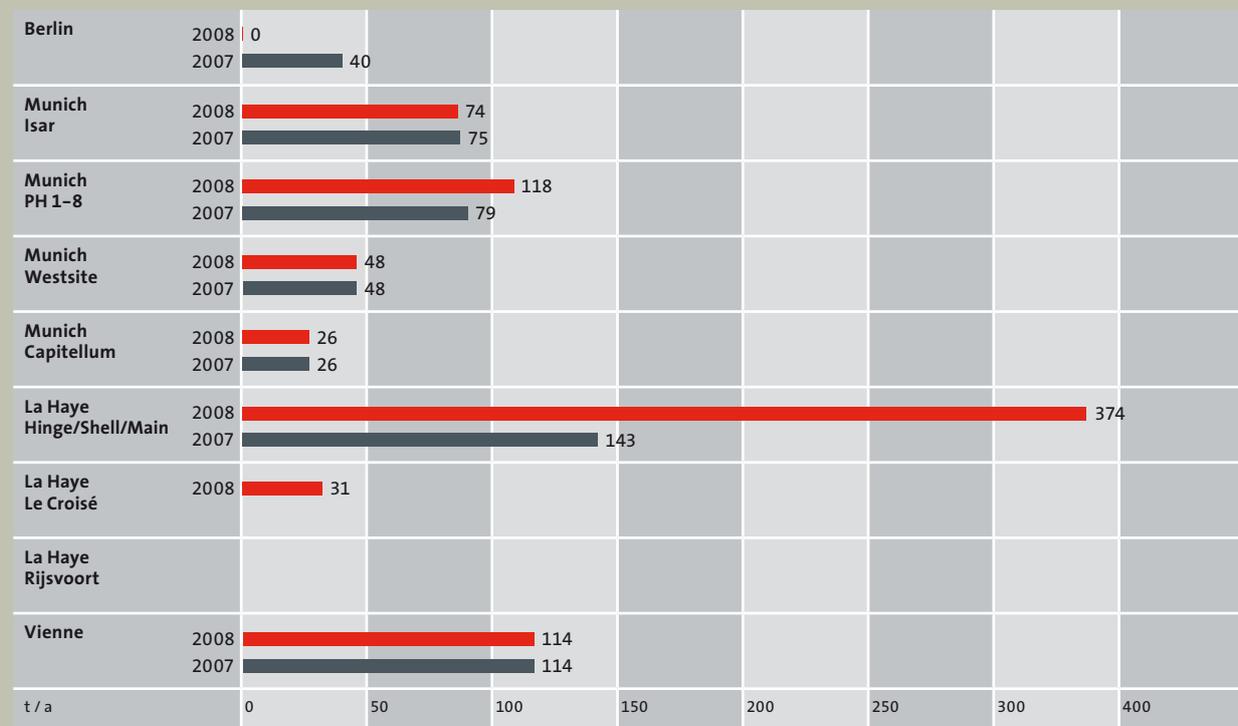
Le tableau de cette page montre les différentes compositions des déchets sur tous nos sites. Il faut remarquer que les sites ne produisent pas tous les mêmes déchets. Les données concernant les déchets alimentaires et les séparateurs de graisse, par exemple, n'existent que pour les sites ayant une cantine. Les tableaux indiquent clairement que la composition des déchets est différente d'un site à l'autre.



## Production de déchets résiduels (kg par employé et par jour)



## Production de déchets résiduels (kg par employé et par an)



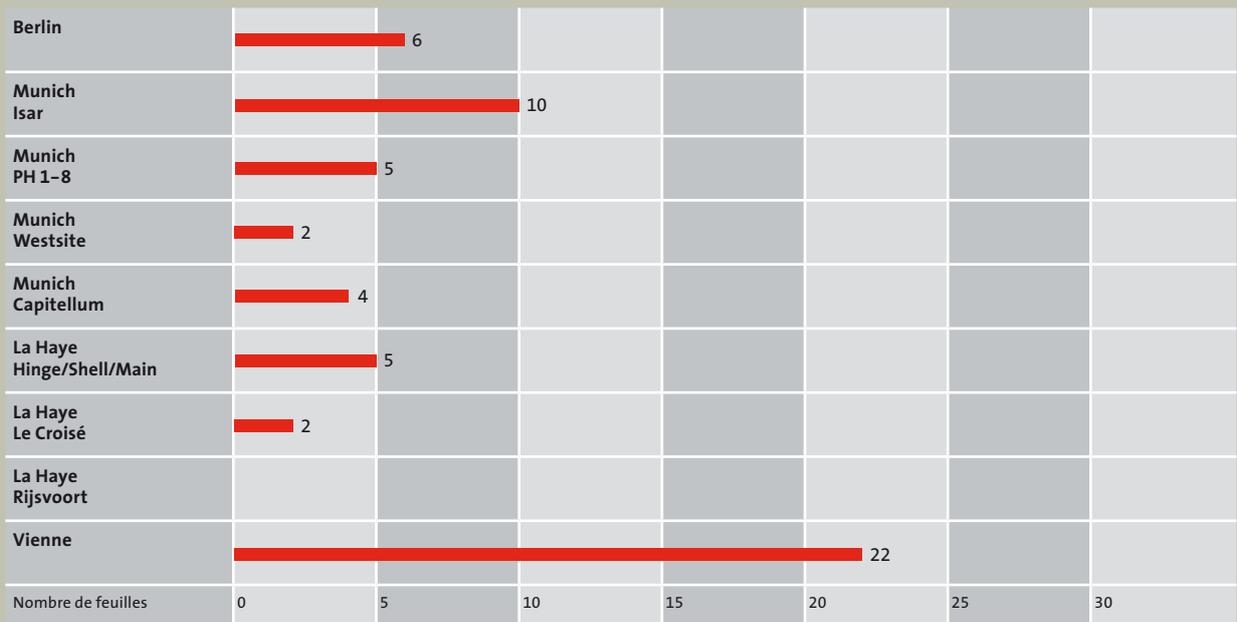
### 5.5 Consommation de papier

Outre les déchets résiduels, l'Office consomme et jette une grande quantité de papier. Le papier et le carton sont collectés par le personnel de nettoyage et triés dans des conteneurs séparés. La quantité de feuilles de papier consommé varie de 2 à 22 par employé et par jour selon les sites. Cela inclut le papier blanc et le papier recyclé.

#### Consommation totale de papier en 2008 (nombre de feuilles)



#### Consommation de papier par employé en 2008 (nombre de feuilles)



## 5.6 Empreinte carbone

Les rejets de carbone par l'OEB proviennent essentiellement de nos installations de chauffage. Pour réduire le plus possible ces rejets et nous conformer aux normes légales, nous faisons régulièrement des inspections et des mesures techniques. De plus, nous nous efforçons d'optimiser notre consommation d'électricité et d'énergie calorifique et de réduire le nombre de déplacements professionnels par

avion, en promouvant par exemple de nouvelles technologies permettant les réunions, telles les vidéoconférences. Il faut noter que pour le site de Rijsvoort, on ne dispose de données que depuis 2009. Les données pour 2008 sont donc estimées. Les facteurs que nous avons utilisés pour convertir l'électricité et l'énergie calorifique (kWh) et les déplacements par avion (k/km) en kg de CO<sub>2</sub> rejeté, figurent dans le tableau suivant.

Source	Unité	Valeur
Electricité (sauf TH Main/Shell/Hinge)	kg/kWh	0.611
Electricité Vienne	kg/kWh	0.177
Electricité TH Main/Shell/Hinge (hydroélectricité)	kg/kWh	0.000
Fuel (éclairage)	kg/kWh	0.267
Gaz naturel	kg/kWh	0.198
Chauffage collectif Berlin	kg/kWh	0.150
Chauffage collectif Munich Isar	kg/kWh	0.250
Chauffage collectif PH 1-8	kg/kWh	0.250
Chauffage collectif Vienne	kg/kWh	0.133
Voyages par avion (tous les sites)	kg/km	0.150

## Rejets de CO<sub>2</sub> de l'électricité et l'énergie calorifique



## 6. Aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects sont les conséquences de nos activités que nous ne pouvons pas entièrement maîtriser. Ces activités sont, par exemple, les agissements de nos fournisseurs et sous-traitants ou les déplacements de nos employés entre leur domicile et nos bureaux.

L'OEB estime par ailleurs que les procédures de délivrance des brevets constituent un aspect environnemental indirect important de ses activités. On peut en effet considérer qu'il s'agit d'un facteur de promotion de technologies écologiques, mais qui peut aussi stimuler l'action concrète. L'Office est en train de mettre en place des structures permettant de répertorier systématiquement les brevets qui ont trait au moins en partie à l'environnement, et de diffuser largement ces données en les incluant dans ses bases de données accessibles au public et consultables gratuitement. Une mise à jour permanente procurera une information complète aux inventeurs, aux scientifiques et aux responsables politiques.

Nous avons réparti par une procédure spéciale chaque aspect environnemental indirect entre les catégories suivantes :

- A = aspect environnemental très important avec nécessité d'agir supérieure à la moyenne
- B = aspect environnemental important avec nécessité d'agir moyenne
- C = aspect environnemental moins important avec peu de nécessité d'agir.

De plus, le degré de maîtrise que l'OEB peut exercer sur les aspects environnementaux indirects a été classé selon les catégories suivantes :

- I = maîtrise à court terme possible
- II = maîtrise à moyen - long terme possible
- III = maîtrise impossible ou seulement possible à long terme, ou à la lumière de décisions d'un tiers.

Le tableau ci-après fait une évaluation complète des aspects environnementaux indirects.

Pour diminuer l'impact de ces aspects environnementaux indirects, nous privilégions la coopération avec les entreprises et fournisseurs à long terme, comme par exemple pour les services de nettoyage et les cantines. Ce faisant, nous avons particulièrement pour but d'atteindre les objectifs suivants :

- information régulière communiquée aux entreprises et fournisseurs concernant les activités environnementales de l'OEB pour encourager ces entreprises et ces fournisseurs à améliorer leur performance environnementale
- promotion de la cuisine locale/régionale dans les cantines
- promotion des titres de transport public pour les déplacements entre le domicile et le bureau

Pour l'achat de biens et services, on encourage tous les bureaux de l'OEB à prendre en compte l'impact environnemental en tant que facteur supplémentaire dans les procédures d'appels d'offres et les décisions d'octroi de contrats conformément au Règlement Financier de l'OEB. Par ailleurs, les aspects environnementaux sont décrits dans les manuels de passation de marchés concernant (a) les commandes générales (b) et les commandes informatiques. Les manuels servent de guide pour tous les services d'achat.

Aspect environnemental indirect	Evaluation	Priorité
Procédure de brevet	B III	Basse
Achat de denrées alimentaires pour cantine	B II	Haute
Consommation de papier	B II	Haute
Déplacement entre domicile et bureau	A III	Haute
Utilisation de ressources écologiques pour construction/rénovation, p.ex. peinture	C I	Haute
Impact sur immeubles en location	C III	Basse
Achats, p. ex. meubles (extension de la dimension environnementale aux contrats)	C II	Basse
Performance des sous-traitants	C III	Basse

## 7. Améliorations : objectifs et mesures

Notre système de gestion de l'environnement consiste principalement à déterminer et prendre en continu et de manière systématique des mesures pour améliorer la per-

formance environnementale de l'OEB. A cet effet, nous évaluons à intervalles réguliers les aspects environnementaux directs et indirects des activités de l'OEB.

Objectifs environnementaux	Date
<b>Berlin</b>	
<b>Objectif: Réduction de la consommation d'électricité 76 000 kWh p.a.</b>	
Installation de détecteurs de mouvement dans les couloirs et escaliers pour éclairage seulement quand nécessaire	2010 – 2011
Rénovation des systèmes de commande des ascenseurs	2010 – 2011
<b>Objectif: Réduction de la consommation de chauffage 80 000 kWh p.a.</b>	
Rénovation des fenêtres	2010 – 2011
<b>Autres objectifs</b>	
Séparateur de graisse	2010
Bio-certification des éléments pour les économies d'énergie	2010
<b>Munich</b>	
<b>Objectif: Réduction de la consommation d'électricité 390 000 kWh p.a</b>	
Installation d'une glacière dans l'immeuble Isar	2009 – 2011
Installation des éléments pour les économies d'énergie pendant la rénovation du système de commande de l'immeuble PschorrHöfe	2009 – 2010
<b>Objectif: Réduction de la consommation de chauffage 1 180 000 kWh p.a</b>	
Remplacement des fenêtres de l'immeuble Isar	2009 – 2011
Modernisation des convecteurs existants dans l'immeuble Isar	2009 – 2011
Installation d'un système de récupération de chaleur dans l'immeuble Isar	2009 – 2011
<b>La Haye</b>	
<b>Objectif: Réduction de la consommation d'électricité 1 420 000 kWh p.a.</b>	
Mise en place d'une solide stratégie de compteurs individuels pour la consommation d'énergie primaire sur tout le site	2010 – 2011
<b>Vienne</b>	
<b>Objectif: Réduction de la consommation d'électricité 29 000 kWh p.a.</b>	
Suppression de l'unité réfrigérante autonome	2008 – 2010
Réglage du système de ventilation existant	2008 – 2010
<b>Objectif: Réduction de la consommation de chauffage 5 000 kWh</b>	
Amélioration partielle de l'isolation à l'occasion de la rénovation du toit-terrasse (Schwarzdächer)	2008 – 2010
Instruction donnée au personnel de sécurité de fermer les fenêtres la nuit pendant la période de chauffage	2008 – 2010
Instruction donnée au personnel de sécurité d'ouvrir les fenêtres la nuit pendant l'été	2008 – 2010
Diminution du chauffage dans les bureaux non occupé	2008 – 2010

Conformément à sa politique environnementale, l'Office a pour but premier :

- de réduire le plus possible la consommation d'énergie, d'eau, de papier et autres ressources, et de réduire les coûts
- de réduire son empreinte carbone et ses rejets de CO<sub>2</sub> par une gestion optimisée de l'énergie et de la mobilité
- d'harmoniser les processus internes des sites et les processus d'un site à l'autre
- d'être un modèle pour les entreprises qui travaillent pour nous et nos fournisseurs
- d'informer régulièrement tout notre personnel et le public de nos activités en matière environnementale.

Pour mettre en œuvre notre politique environnementale et atteindre ces objectifs d'ensemble, l'équipe de gestion centrale de l'environnement (en coopération avec le respon-

sable du budget) définit des objectifs environnementaux annuels en tenant compte de l'évolution et de l'évaluation des aspects environnementaux et des suggestions d'améliorations suite aux audits internes, aux inspections extérieures, etc. Des objectifs sont définis pour tous les aspects environnementaux, ainsi que les mesures concrètes à prendre à court et moyen terme. Des objectifs quantitatifs sont fixés dans la mesure du possible. Ces objectifs sont inclus dans les programmes environnementaux. En outre, on dresse la liste des améliorations spécifiques à apporter et cette liste est mise à jour tous les ans dans le programme environnemental de chaque site. On inclut les suggestions des employés du site et des groupes environnementaux. Le tableau suivant recense les améliorations qui ont été apportées ou qui sont prévues sur chaque site pour la période 2009-2011. Les valeurs en termes d'objectifs concernent les consommations de 2008.

## 8. Personnes à contacter

A Berlin, M. Marcus Vits, en tant que correspondant environnement pour ce site, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des objectifs et des actions en matière d'environnement.

A Munich, M. Angelo Scelsi, en tant que correspondant environnement pour ce site, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des objectifs et des actions en matière d'environnement. Il est assisté par l'équipe locale chargée de l'environnement.

A La Haye, Mme Janine ter Maat, en tant que correspondante environnement pour ce site, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des objectifs et des actions en matière d'environnement. Elle est assistée par l'équipe locale chargée de l'environnement.

A Vienne, M. Stefan Moll, en tant que correspondant environnement pour ce site, est responsable de la coordination et de la mise en œuvre des objectifs et des actions en matière d'environnement.

Lieu	Personne à contacter	E-Mail
Office européen des brevets Berlin	Marcus Vits	mvits@epo.org
Office européen des brevets Munich	Angelo Scelsi	ascelsi@epo.org
Office européen des brevets La Haye	Janine ter Maat	jtermaat@epo.org
Office européen des brevets Vienne	Stefan Moll	smoll@epo.org

## 9. Publication

Le présent rapport environnemental a pour but d'informer notre personnel, les entreprises qui travaillent avec nous et le grand public des mesures prises ou à prendre par l'OEB pour la protection de l'environnement. Nous garantissons l'exactitude des informations données dans le présent document et nous en assurons la publication. Les dirigeants de l'OEB sont responsables de cette publication.

Pour de plus amples informations, contacter M. Lars Hansen, responsable de la gestion environnementale pour l'ensemble des sites de l'OEB.

Le prochain rapport environnemental complet sera présenté pour approbation au printemps de 2012. D'ici là, le rapport sera mis à jour pour approbation chaque année par l'expert environnemental extérieur.

Nous avons désigné l'entreprise suivante comme expert environnemental extérieur :

INTECHNICA Cert GmbH (Licence no. D-V-279)  
Dr. Rainer Beer (Licence no. D-V-0007)  
Ostendstrasse 181  
90482 Nuremberg  
Allemagne

### **Validation**

Après avoir examiné la politique environnementale, le système de gestion de l'environnement, la méthodologie et les résultats de l'étude environnementale et des audits environnementaux internes, les objectifs environnementaux, le programme environnemental de chaque site, et le rapport environnemental, je certifie que ledit rapport est valable pour les sites de l'Office européen des brevets à Berlin, Munich, La Haye et Vienne, conformément au Règlement CE 761/2001.

**OEB Berlin**

Gitschiner Str. 103  
10969 Berlin  
Allemagne  
Tel. +49 (0)30 259 01-0

**OEB Munich**

Erhardtstr. 27  
80469 Munich  
Allemagne  
Tel. +49 (0)89 2399-0

**OEB La Haye**

Patentlaan 2  
2288 EE Rijswijk  
Pays-Bas  
Tel. +31 (0)70 340-2040

**OEB Vienne**

Rennweg 12  
1030 Vienne  
Autriche  
Tel. +43 (0)15 21 26-0

**Mention d'impression**

Publié et édité par  
l'Office européen des brevets  
Munich  
Allemagne  
© OEB janvier 2010

Responsable du contenu  
Lars Hansen, Munich

Conception et coordination  
Lars Hansen

Design  
Graphic Design Munich



